

La gauche bouscule la campagne sur la réforme de l'AVS

RETRAITES Les messages et affiches chocs des opposants roses-verts créent la polémique et agacent le camp bourgeois. Cette stratégie émotionnelle doit servir à mobiliser

PHILIPPE BOEGLIN, BERNE
@BoeglinP



«Les opposants – surtout les syndicats – ont fait le choix d'une campagne très agressive et trompeuse»

SIMONE DE MONTMOLLIN, CONSEILLÈRE NATIONALE PLR (GE).

Presque éclipsé par les crises ukrainiennes et énergétiques, l'un des plus gros dossiers de la politique fédérale revient sur le devant de la scène à l'approche de la votation: le 25 septembre, le peuple se prononcera sur la réforme AVS21. Fielé par le Conseil fédéral et la majorité bourgeoise du parlement, le projet vise à stabiliser les finances du premier pilier des retraites, en relevant l'âge de départ des femmes de 64 à 65 ans, ainsi que le taux ordinaire de la TVA de 7,7 à 8,1%. Pour adoucir l'ensemble, des «bonus» de rentes allant jusqu'à 160 francs par mois ont été prévus à l'attention des femmes de 55 ans et plus, tout comme des facilités pour les retraites anticipées.

Après avoir ronronné, la campagne a pris ces derniers temps un tour autrement plus corsé. Mercredi dans l'émission *Infrarouge* de la RTS, les deux témoins socialistes Alain Berset, conseiller fédéral favorable à AVS21, et Pierre-Yves Maillard, conseiller national opposé au projet, ont croisé le fer intensément.

«Des procédés inquiétants»

Les adversaires d'AVS21, soit la gauche rose-verte et les syndicats, passent à l'offensive et donnent dans la provocation. Dans des annonces, ils n'ont pas hésité à affirmer que la retraite à 67 ans pour tout le monde «avait déjà été décidée» par le parlement. Ce n'est pas le cas, et l'autre camp a sauté au plafond. «La campagne du non utilise des procédés inquiétants. On ne peut pas dire tout et n'importe quoi. Ce n'est pas honnête et c'est dangereux du point de vue démocratique: ce n'est pas parce qu'on prolongerait aujourd'hui jusqu'à 65 ans que l'on travaillerait ensuite automatiquement jusqu'à 67 ans», s'agace Arnaud Bonvin, chef de la communication du Parti libéral-radical, qui coordonne la campagne du oui.

«Pour mobiliser, les opposants – surtout les syndicats – ont fait le choix d'une campagne très agressive et trompeuse», déplore Simone de Montmollin, conseillère nationale PLR (GE). «Cela correspond à leur public cible, bien que le projet vise l'entier de la population dans toute sa diversité.» Un constat partagé en partie par le chercheur Guillaume Zumofen de l'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne. «Le camp du non utilise des affiches plus chocs avec par exemple la couleur noire (très sombre, triste, alarmante), des visages avec les traits tirés, le regard noir, ou encore des messages chocs comme l'annonce de la retraite à 67 ans. On peut donc supposer qu'il essaie d'ajouter, ou plutôt de faire ressortir, la dimension émotionnelle de cette thématique.»

Les partisans de la réforme misent sur une autre méthode. «D'après le contenu de ses affiches publicitaires, le camp du oui semble essayer d'éviter que le débat ne dérive vers l'émotionnel, poursuit Guillaume Zumofen. Cette stratégie se

ressent dans le ton posé et la rationalité des messages mis en avant (par exemple des finances saines). D'un autre côté, la campagne du oui mise aussi sur la solidarité, avec des messages comme «nous devons tous y contribuer.»

La droite en retrait?

La gauche a dû mobiliser sa base. Selon le sondage de gfs.bern, les sympathisants des Verts et du Parti socialiste sont en effet très divisés sur la question. «Mais aujourd'hui, une majorité se rangerait derrière le non, assure Benoît Gaillard, responsable de la communication à l'Union syndicale suisse (USS), au front dans la campagne. «Il y a eu un petit retard à l'allumage, ce qui reste assez classique pour une votation se déroulant au mois de septembre.» A présent, «la base de gauche revient vers le non. Et il n'y a pas de division chez nous, personne dans les rangs de la gauche pour prôner le oui, hormis Alain Berset en tant que conseiller fédéral.» Pour ce qui est du budget, le socialiste indique que les syndicats de l'USS ont mis 400 000 francs dans la campagne.

La droite serait-elle en retrait? «En Suisse romande, on aurait pu s'attendre à une campagne plus appuyée du camp bourgeois. Il me semble qu'il n'y a pas de figure principale qui incarne le oui», appuie Benoît Gaillard. En face, Arnaud Bonvin voit les choses différemment. «Nous faisons le maximum. Les sondages, incertains, montrent qu'il faut mettre le paquet ces jours et s'investir le plus possible jusqu'au bout. Les différences entre les sondages [gfs.bern a prédit 64% de oui, tandis que Tamedia table sur 52 ou 54%, ndr] sont une source de motivation supplémentaire.» La droite durcira-t-elle le ton dans la suite de la campagne? A voir...

En attendant, le parlement rajoute une couche d'intensité. Entre hier et aujourd'hui, la commission de la sécurité sociale du Conseil des Etats a repoussé la discussion sur l'autre pilier des retraites, la prévoyance professionnelle (LPP). Une décision immédiatement attaquée par le PS et l'USS. Cette dernière y voit le signe que les «améliorations de rente» destinées aux femmes n'étaient que «des promesses en l'air.»

MAIS ENCORE

La révision du deuxième pilier prend du retard

La réforme de la LPP prend encore du retard. Après l'avoir renvoyée en commission en juin, le Conseil des Etats ne continuera pas ses travaux lors de la session d'automne. La commission veut prendre plus de temps pour équilibrer les mesures de compensation en faveur de la génération transitoire, indiquent jeudi les services du parlement. Elle a toutefois réaffirmé son soutien aux améliorations prévues pour les personnes à bas salaires et celles qui cumulent plusieurs emplois. (ATS)

Le célèbre luthier sera bientôt jugé

JUSTICE Claude L. aurait grugé une dizaine de personnes dans le canton de Vaud. Le Ministère public l'accuse d'abus de confiance, d'escroquerie par métier et de faux dans les titres

CAMILLE KRAFFT
@CamilleKra

Les faits les plus anciens remontent à 2005, il y a une éternité déjà. C'est l'histoire d'un homme, luthier de profession, qui s'enfonça dans le mensonge. A l'époque, Claude L. a les faveurs des médias, on le surnomme même «le pape de la lutherie». Auteur d'ouvrages de référence, il enchaîne les conférences à travers le monde. Tablant sur sa réputation, le luthier aurait grugé une dizaine d'investisseurs et de partenaires dans le canton de Vaud. Rien que pour le principal plaignant, le préjudice est estimé à 7,5 millions de francs.

Neuf ans après le dépôt de la première plainte, le Ministère public de l'arrondissement de Lausanne a rendu un acte d'accusation chargé pour le prévenu. Il conclut que le luthier paraît s'être rendu coupable d'abus de confiance, d'escroquerie par métier, de gestion déloyale et de faux dans les titres. S'il a admis une partie des faits lors des auditions, Claude L. reste présumé innocent. Par le passé, l'artisan a déjà été condamné à au moins deux reprises, dans les cantons de Berne et de Genève, pour des actes similaires. Une enquête a également été ouverte contre lui en Italie il y a une dizaine d'années. Il a toujours nié s'être enrichi au détriment d'autrui.

Expertise psychiatrique rejetée

Les infractions reprochées sont toutes liées à des instruments de musique, réels ou imaginaires. Ainsi, par exemple, ce précieux violon du XVIIIe siècle valant plus d'un million de francs, qu'une musicienne lui avait confié afin qu'il le vende. Elle n'aurait jamais revu ni son bien, ni le produit de la vente. Le luthier aurait aussi inventé un violon qui n'a jamais existé, et maquillé un autre en Stradivarius. En guise de garantie, il avait constitué un nantissement sur sa collection personnelle. Lors d'une audition de police, il avait admis avoir «complètement perdu la tête (...) dans l'espoir de (se) refaire» et avoir «monté tout un tissu de mensonges pour gagner du temps».

Le Ministère public a rejeté les réquisitions de l'avocat de Claude L., qui demandait notamment une expertise psychiatrique de son client. Dans un rapport, la psychothérapeute de ce dernier avait fait état de la possibilité que sa responsabilité soit considérée comme diminuée, tout en soulignant qu'il se rendait compte du caractère illicite de ses actes. Le Ministère public souligne que le prévenu «n'a montré aucun signe d'une éventuelle absence ou diminution de discernement au cours de ses auditions». Le fait que Claude L. soit désorganisé dans la conduite de ses affaires, ce que la défense met en avant, ne suffit pas à créer un soupçon sérieux d'absence ou de diminution de discernement, selon le procureur.

«Il y a une justice, j'attendais qu'elle se réveille un jour»

CLAUDIO F., HOMME D'AFFAIRES ET PRINCIPAL PLAIGNANT

Principal plaignant, l'homme d'affaires Claudio F. se dit soulagé que le prévenu soit enfin renvoyé devant le tribunal. Il craignait la prescription. «Il y a une justice, j'attendais qu'elle se réveille un jour.» Des investigations avaient été demandées en Italie, ce qui a prolongé la durée de l'enquête. Le procureur explique dans son acte d'accusation avoir adressé plusieurs relances aux autorités italiennes suite à leur silence initial puis leurs réponses tardives et partielles. Sans succès.

«Le Ministère public a bien musclé son accusation, reprenant en détail les éléments soulevés dans la plainte», se réjouit Maxime Rocafort, avocat de Claudio F. «Il a reconnu un montant très large, qui va au-delà de la reconnaissance de dette signée à l'époque par Claude L. C'est une façon de reconnaître pleinement mon client dans son statut de victime.» L'homme de loi se demande toutefois où sont passés les instruments de musique mentionnés dans l'accusation. «L'énigme reste ouverte quant à savoir si des recueils sont passés entre les mailles de la justice.» Ni Claude L., ni son avocat ne souhaitent s'exprimer avant le procès. ■

En Valais, certaines sociétés perçoivent déjà des aides pour leurs factures d'électricité

ÉNERGIE Depuis des années, les grandes entreprises industrielles valaisannes touchent des aides financières, à condition que leurs charges aient été produites dans le canton. Les autorités mettent à disposition un budget d'environ 4 millions de francs par an

GRÉGOIRE BAUR
@GregBaur

Les craintes sont grandes. Du côté des particuliers, bien sûr, mais aussi de celui des entreprises. Car l'augmentation du prix d'électricité n'a jamais été aussi importante. Des aides seront-elles proposées, comme ce fut le cas lors des fermetures liées à la pandémie de Covid-19? Il est trop tôt pour le savoir. Mais, en Valais, certaines sociétés bénéficient déjà de soutiens, depuis plusieurs années, pour régler leur facture d'électricité.

Ces aides sont octroyées en vertu de l'article 71 de la loi cantonale sur l'utilisation des forces hydrauliques. Ce dernier précise que «le Conseil d'Etat peut, sur demande, réduire pour une durée déterminée l'impôt spécial sur l'énergie produite dans le canton, si cette énergie est consommée par des exploitations économiquement importantes installées dans le canton et que celles-ci en tirent profit directement.»

Pour obtenir cette réduction fiscale, «les entreprises industrielles doivent préalablement fournir la preuve que l'énergie électrique qu'elles consomment a été produite dans le canton du Valais», sou-

ligne l'Etat du Valais. Qui précise: «Cette demande comprend notamment des informations sur le nombre d'employés et une prévision de consommation d'électricité pour l'année en cours.»

L'inquiétude des PME

Et des demandes, le canton en reçoit. Il indique avoir «mis à disposition, ces dernières années, un budget d'environ 4 millions de francs par an», qui «a été réparti entre les grands sites industriels par mégawattheure de consommation prévisionnelle». Car ce sont bien les sociétés sises sur les grands sites industriels du canton qui bénéficient de cet article de loi. Et pour cause. «Historiquement, la réduction de l'impôt spécial sur les forces hydrauliques a fait l'objet de discussions en lien avec les investissements effectués et la création de places de travail», indique l'Etat du Valais. S'il ne dévoile ni les noms des entreprises concernées, ni les montants octroyés, cela «ressortant du secret fiscal», on imagine que Lonza, à Viège, Novelis, à Sierre, ou CIMO, à Monthey, pourraient en faire partie.

Et, au vu de la hausse des tarifs de l'électricité annoncée pour l'an prochain, ce montant de 4 millions pourrait-il prendre l'ascenseur? Pas vraiment. Car, répond l'Etat du Valais, «les aides financières ne peuvent jamais dépasser le niveau de l'impôt spécial sur les forces hydrauliques, qui représente 1 centime par kilowattheure.»

Si la hausse des prix de l'électricité ne se répercutera pas sur l'aide octroyée en vertu de la loi cantonale sur l'utilisation

des forces hydrauliques, elle va impacter et menacer de nombreuses sociétés, de toutes tailles. En Valais, l'électricité coûtera entre 30 et 64% de plus dès le 1er janvier. La semaine dernière, dans les colonnes du *Nouveliste*, Philippe Déleze, le directeur de Seic-Teledis – qui fournit en électricité 16 communes entre Vérossaz et Ardon –, ne cachait pas son inquiétude. «Les PME très dépendantes de l'électricité dans leur processus de production et qui ne disposent pas de contrat pour ces prochaines années pourraient voir leur activité menacée par cette augmentation», déclarait-il.

Conscient de cette réalité, l'Etat du Valais dit suivre «l'évolution de la situation sur le marché de l'électricité avec beaucoup d'attention» et indique avoir «mis sur pied un groupe de travail qui est en contact régulier avec les fournisseurs et les grands consommateurs d'électricité». Il poursuit: «A ce stade, plusieurs réflexions sont en cours tant au niveau fédéral que cantonal, celles-ci concernant notamment le plafonnement du prix de l'électricité, le retour des entreprises qui ont choisi les opportunités offertes par le marché dans l'approvisionnement de base, les crédits accordés aux entreprises ou encore les RHT. La question d'un soutien aux entreprises fait l'objet de discussions et d'analyses au niveau intercantonal et au niveau de la Confédération, où un groupe de travail a été mis en place à cet effet.» L'Etat du Valais insiste sur un point: «La coordination des pouvoirs publics dans ce domaine est primordiale.» ■

PUBLICITÉ